

une Maison de quartier pour la Pontaise

Le temple de St-Luc sera transformé pour accueillir une Maison de quartier, un lieu d'accueil qui fera le trait d'union entre tous les habitants de la Pontaise. Une démarche participative a permis de rassembler les associations du quartier pour définir l'utilisation future des locaux. Avec ce projet, la Municipalité répond favorablement à un postulat de Marc Dunant. Un second préavis sera présenté pour financer les travaux.

Construit en 1940, le temple de St-Luc occupe le premier étage du bâtiment, alors que le rez-de-chaussée abrite deux salles de réunions, une cuisine, un foyer, des bureaux et des WC. Son état justifie aujourd'hui une réfection complète. Pour réfléchir à une nouvelle affectation du bâtiment, un groupe de travail a réuni en 2005 et 2006 les représentants de la paroisse, du centre socioculturel de la Pontaise, d'un groupe d'animation, de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire), de la Société de développement du Nord et de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Après avoir passé en revue les activités et besoins de chacun, un consensus s'est dégagé autour d'un projet de réaffectation du temple en Maison de quartier, un concept qui s'articule autour d'une maison d'accueil pour tous et par tous. Vingt-trois locaux ont été identifiés, dont certains seront polyvalents (réunions, théâtre, accueil d'enfants) et d'autres privatifs (bureaux de l'APEMS, du centre socioculturel, studio d'enregistrement). Cet avant-projet est considéré comme une bonne solution par les responsables paroissiaux qui, s'ils ont déjà concentré leurs activités au temple de Bellevaux et au centre œcuménique du Bois-Gentil, conserveront une présence dans la Maison de quartier.

Ce projet permet à la Municipalité de répondre favorablement à un postulat de Marc Dunant. Une étude du service d'architecture a permis d'évaluer les coûts de transformation à 4,5 millions de francs. A côté de cette dépense d'investissement, il conviendra de prévoir les frais de fonctionnement de ce nouveau lieu de rassemblement, avant de présenter un second préavis. Le projet sera en outre intégré au dernier volet Agenda 21, «Vivre ensemble», qui sera notamment consacré au principe de transformation des centres socioculturels en Maisons de quartier.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00

Le rapport-préavis n° 2007-2 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 1^{er} février 2007